

**AGENCE REGIONALE DE SANTE
CENTRE-VAL DE LOIRE**

ARRETE

N° 2015-OSMS-FIR-0197

**Attribuant une subvention au titre du Fonds d'Intervention Régional
pour l'exercice 2015
au centre hospitalier de Châteauroux**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 1435-8 à L. 1435-11, R. 1435-16 à R. 1435-36;

Vu l'arrêté du 30 avril 2015 fixant le montant des crédits attribués aux Agences régionales de santé au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'année 2015 ;

Vu la circulaire SG/2015/152 du 28 avril 2015 relative aux modalités de mise en œuvre du Fonds d'Intervention Régional en 2015 ;

Vu les orientations régionales relatives au Fonds d'Intervention Régional pour 2015 ;

ARRETE

Article 1 : Le centre hospitalier de Châteauroux bénéficie d'une subvention de 112 300 € au titre du FIR 2015 pour l'indemnisation des interventions des médecins correspondants du SAMU de 2013 à 2015.

La subvention relève de la mission « Amélioration Qualité - Coordination des Soins » visée à l'article R.1435-17 du code de la Santé Publique, numéro de compte 657213472.

Article 2 : Les crédits mentionnés à l'article 1 sont versés par la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret, sur ordre de paiement de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val-de-Loire.

Article 3 : Les recours contre le présent arrêté sont à formuler devant le greffe du Tribunal Administratif d'Orléans, 2 rue de la Bretonnerie 45057 ORLEANS CEDEX 01, ceci dans le délai franc d'un mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'égard des personnes et des organismes concernés.

Article 4 : Le directeur de l'Agence régionale de santé Centre-Val-de-Loire, le directeur du centre hospitalier de Châteauroux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre et dont une ampliation sera adressée au directeur de la caisse primaire d'assurance maladie du Loiret.

Fait à Orléans, le 18 novembre 2015

Pour le directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Le directeur de l'offre sanitaire et médico-sociale,

Signé : André OCHMANN